Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 1 (1913)

Heft: 5

Artikel: Salaires féminins

Autor: Morsier, A. de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-248571

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PREMIÈRE ANNÉE. — N° 5. 10 MARS 1913

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 2.50
ETRANGER... » 3.50
Le Numéro.... » 0.20

RÉDACTION et ADMINISTRATION
Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES
1 case.. par an Fr. 25.—
2 cases. » » 40.—
3 cases. » » 60.—

SOMMAIRE : Salaires féminins : A. de Morsier. — Les Prud'femmes. — Le Féminisme en Europe : I. Lettre de France : P. Rebour ; II. Lettre d'Allemagne : H. Sachs ; III. Lettre de Hollande : P. de H. — Coin du Suffrage. — Le rôle social du féminisme : A. Salomon. — De-ci, de-là... — A travers les Sociétés.

AVIS. — *Nous prions instamment ceux de nos abonnés qui n'auraient pas reçu le 15 de chaque mois, au plus tard, leur numéro du* ***Mouvement Féministe,*** *de bien vouloir en aviser immédiatement notre Administration (Pregny, Genève), qui, seule, peut réparer les erreurs faites à l'expédition.*

L'Administration du Mouvement Féministe.

SALAIRES FÉMININS

On peut certainement déplorer, au nom d'une conception idéale de la société, le travail industriel de la femme. Les philosophes et les sociologues se demandent souvent si, réellement, l'obligation où se trouve la femme de se livrer au dur travail de l'usine ne résulte pas d'une erreur fondamentale, et s'il n'est pas de toute première nécessité de réagir énergiquement contre un pareil état de choses. Et l'on va, répétant : « La place de la femme est au foyer. C'est là qu'elle peut exercer son métier naturel... »

Mais si l'on examine objectivement le rôle de la femme dans l'humanité, on s'aperçoit bien vite que l'évolution normale des sociétés ne pouvait pas la soustraire à l'obligation du travail manuel. Toute l'histoire du salariat, et des conditions dans lesquelles l'homme lui-même est devenu le travailleur de la fabrique, démontre selon nous de la façon la plus évidente que, seul, il ne pouvait suffire comme facteur de production. Ce serait par conséquent une erreur grave de croire que, si par quelque artifice que nous avons peine à imaginer, le travail industriel de la femme eût été interdit, le salaire masculin se serait élevé automatiquement jusqu'au taux suffisant pour subvenir au coût de la vie de la famille.

L'élévation lente, mais régulière, des salaires masculins a suivi une marche indépendante de l'intervention de la main d'œuvre féminine. Jamais la loi de l'offre et de la demande de travail, qui reste actuellement un des éléments constituant le taux des salaires, n'aurait pu donner d'autres résultats, les femmes étant éliminées de la main-d'œuvre, parce que la capacité moyenne et le rendement moyen en production de l'ouvrier serait resté sensiblement le même. Tout au plus peut-on admettre que l'homme aurait remplacé la femme en nombre.

Le taux du salaire est lié à des éléments variés qui tiennent au travail en lui-même, considéré comme individuellement produit, mais sans envisager l'élément « famille » qui est d'un tout autre ordre. Même dans un ménage où l'homme et la femme travaillent à l'usine, il n'a jamais été tenu compte, et il ne pouvait pas en être autrement, du nombre des enfants à nourrir, de leur âge, de leurs besoins, etc.

Laissons donc cette argumentation, qui ne saurait avoir aucune valeur dans la recherche d'un salaire meilleur. Si, comme nous l'estimons et le déplorons, les trois quarts des ouvriers adultes n'ont pas, dans l'Europe industrielle, un salaire supérieur à 5 fr. la cause n'en pourra pas être cherchée dans la concurrence féminine; mais cette cause gît tout entière dans le système économique anormal de notre société industrielle, auquel, soit la coopération, soit un certain collectivisme dont je ne veux pas discuter aujourd'hui les éléments, cherchent à remédier.

L'objection du « salaire concurrentiel » écartée — et je m'excuse de ne pouvoir entrer ici dans plus de détails — il reste un fait social qui me semble dominer tout le problème. C'est celui de la liberté.

Lier, soit le taux du salaire, soit les conditions de son amélioration, à la question de la famille, c'est-à-dire du mariage civil, serait commettre vis-à-vis de la femme une injustice, puisque ce serait attenter à sa liberté même, et à l'autonomie de sa personne. Le travail féminin est au contraire l'affirmation qu'au-dessus de l'association civile de la famille, qui crée le foyer, il y a le principe intangible de la liberté individuelle. La dépendance économique — toutes questions morales réservées — c'est la servitude.

« Donnez à toutes les femmes de bons maris, gagnant beaucoup, et vous aurez résolu la question », me disait un jour un aimable humoriste. Poser ainsi la solution, c'est déclarer qu'elle ne vaut rien, et pour cause!

Ainsi, ni la théorie du salaire, ni surtout le principe de l'autonomie de la personne humaine ne justifieraient l'exclusion de la femme de métiers industriels, comme d'aucun autre métier du reste.

La question de la femme ouvrière se pose tout autrement. La femme travaille, c'est un fait. Ce qu'il s'agit maintenant de définir, c'est comment elle doit travailler.

Doit-elle être, plus que son compagnon, protégée par les lois? Faut-il lui interdire tel travail pénible, et l'écarter légalement du travail de nuit, comme l'enfant?

En général la femme répond : Non. Nous voulons la liberté. Cependant, la conférence diplomatique de 1895, à Berne, a décrété le principe de l'intervention. Puis, il y a les exceptions

légales des lois modernes sur le travail pour les femmes enceintes ou relevant de couches, et d'autres encore sur lesquelles je n'ai pas la place de m'étendre. Tout cela peut et doit être examiné avec soin, à condition de chercher à équilibrer loyalement la défense de la race et les exigences de la liberté.

Mais la question centrale est la suivante : la femme doit-elle rester une « salariée au rabais » ? Du moment qu'elle est autorisée à travailler librement, son salaire ne doit-il pas être, en bonne justice, le même que celui de l'homme à travail égal ?

Si la femme est moins payée — et en moyenne elle l'est moins de moitié pour le même travail — c'est encore parce qu'elle est considérée comme n'ayant droit qu'à un « appoint ». Pourquoi ? Parce qu'elle est femme. Et c'est là le reste de la vieille théorie qui lie le sort économique de la femme à sa situation conjugale. Mais là encore l'erreur est grossière, parce que toutes les femmes célibataires mises au même régime que les femmes mariées sont ainsi victimes d'une évidente injustice.

Et chose curieuse, il a fallu, et il faut encore démontrer à l'ouvrier — qui le comprend mal — que le salaire déprimé de l'ouvrière constitue, contre lui, la plus redoutable des concurrences, alors que, à salaire égal, seules les capacités entrent en jeu dans le débat d'où dépend le taux du salaire.

La théorie du « salaire d'appoint » est-elle vraiment assez forte pour maintenir l'ouvrière sous la loi du salaire déprimé ? Non. Mais une cause autrement puissante intervient : la femme, généralement faible, ayant moins que l'homme l'instinct de solidarité, livrée plus que lui à ses aspirations et à ses inspirations momentanées, très intuitive et peu logique, souvent exploitée et en puissance de chef de famille, la femme qui n'est pas « électrice », n'a pas pu, ou n'a pas su se syndiquer. Si l'homme est syndiqué dans l'industrie pour une proportion de 25 ou 30 % en moyenne, le coefficient syndical féminin n'est guère que de 2 à 3 %. Dans cet ordre, l'ouvrière a rencontré souvent l'hostilité du syndicat masculin, et cet obstacle est loin d'être anéanti. Nous ne voulons pas nous prononcer ici sur le principe du syndicat par sexe ou du syndicat mixte, car la solution dépend, et des métiers en cause, et des circonstances locales.

Si tant de femmes peinent sur un travail mal rétribué, cela tient donc à de multiples causes, dans lesquelles nous discernons comme les plus importantes :

L'absence de pouvoir électoral ;

La condition civile du mariage ;

L'opposition fréquente du syndicalisme masculin au syndicalisme mixte.

Certes, nous ne nions pas le jeu formidable et déprimant de l'offre et de la demande, qui fait que l'industriel reçoit dix demandes pour une de main-d'œuvre féminine. Mais là n'est pas la question. Ce n'est pas parce que cent femmes ont besoin de travail qu'il faut en payer dix à un salaire de famine.

Le remède ? En attendant que la femme devienne réellement « une personne » et que la majorité des ouvriers l'associe libéralement et sans regret à son syndicalisme — la réaction commence déjà à se faire sentir dans ce domaine — je ne vois pas d'autre remède immédiat que l'association syndicale indépendante, et l'adoption du salaire minimum dans le plus grand nombre possible d'industries. Sur ce dernier point, les exemples de l'Australie et de l'Angleterre sont probants : les conditions du travail féminin ont été relevées.

Mais ce n'est pas suffisant, car il y a là un cercle vicieux : le bas salaire est l'ennemi du syndicalisme, et le manque de syndicalisme déprime le salaire.

L'ouvrière ne recevra son juste salaire que lorsqu'elle sera munie du droit de vote.

En effet l'histoire entière du salariat masculin démontre cette vérité : l'ouvrier n'a vu monter le taux du salaire que grâce au développement de ses droits d'association.

Que le capital résiste à l'égalisation des salaires masculins et féminins, nous le comprenons, puisqu'il défend cette position privilégiée qui est de pouvoir profiter, pour un même travail, de l'octroi d'un salaire moindre. Mais nous n'admettons pas que cela doive toujours durer.

Et à ceux qui se plaignent de voir la femme à l'usine, nous dirons : devant cette dure, mais inéluctable nécessité sociale, dont la base se trouve dans le principe de liberté, travaillez à rétablir la dignité féminine, non en gémissant sur l'abandon du foyer — qu'y pouvons-nous ? — mais en demandant pour la femme les armes de défense qui lui sont nécessaires pour combattre l'abaissement du salaire.

Et vous aurez fait œuvre « morale » aussi, parce que, en donnant à la femme l'indépendance économique, vous aurez relevé d'un seul coup sa condition morale et la moralité des hommes. La sujétion de la femme dans ce domaine tient avant tout à sa condition économique déprimée, qui en fait trop facilement une exploitée du sexe fort.

A. de Morsier.

Les Prud'femmes

L'initiative annoncée contre la loi genevoise du 27 février 1910, semble avoir un peu de peine à sortir de l'œuf. Ces messieurs hésiteraient-ils à risquer l'aventure ? Auraient-ils réalisé qu'une initiative populaire coûte cher à l'Etat — c'est-à-dire aux contribuables masculins et *féminins !* — aussi cher que le recensement des femmes qui travaillent ?...

Pour le moment,

...Tout dort, et l'armée, et les vents, et Neptune...

sauf les sociétés féminines, qui veillent.

Le Féminisme en Europe

I. LETTRE DE FRANCE

Le mouvement féministe a pris en France une extension considérable depuis quelques années. Les efforts de ses adeptes se sont faits plus tenaces. Ceux-ci se sont groupés autour des principaux points du programme et se sont adressés au grand public qui les avait d'abord ignorés ou raillés.

Recrutés dans tous les milieux et dans tous les partis, les féministes français veulent réaliser l'égalité de l'homme et de la femme au point de vue civil, économique et politique. Il semble aujourd'hui que, sans se désintéresser des questions de principe et des discussions théoriques, les partisans de cette égalité veulent nettement de l'action, et se préoccupent surtout des moyens pratiques de réaliser leur programme.

* * *

La campagne pour le bulletin de vote.

Le droit de suffrage semble actuellement la première conquête qu'il convient de tenter : la plupart d'entre nous n'y sont venues qu'après avoir expérimenté que, seule, la puissance poli-